



## TRANSACTION

- **Transactions immobilières** : Honoraires à la charge de la partie prévue aux mandats, calculés sur le prix de vente initial :  
5% TTC (facturation minimale : 5 000 €)  
Honoraires complémentaires : A la charge de l'acquéreur, en cas de négociation du prix par l'acquéreur, acceptée par le vendeur, soit 3% du prix de vente initial.
- **Vente en viager** : 15% du prix de vente initial
- **Vente de fonds de commerces et cession de droit au bail** : Honoraires à la charge de la partie prévue au mandat. De 0 à 300 000 €, nos honoraires sont de 7% HT. Au-delà, 3 HT.  
Facturation minimale de 5000€ HT.  
Honoraires complémentaires : A la charge de l'acquéreur, en cas de négociation du prix par l'acquéreur, acceptée par le vendeur, soit 3% du prix de vente initial.
- **Avis de valeur** : 80 € TTC

OREV IMMOBILIER

88 rue de la république

38440 ST JEAN DE BOURNAY

**Titulaire de la carte professionnelle « Transaction »  
n°2338**

Délivrée par la préfecture de l'ISERE

Absence de garantie financière - s'est engagée à ne recevoir aucun fonds

Police d'assurance de la responsabilité civile professionnelle : VD  
7.000.001 / 19137

***L'agence, titulaire d'une carte professionnelle portant la mention « non-détention de fonds » pour son activité de transaction sur immeubles et fonds de commerces, ne peut recevoir ni détenir aucun fonds, effet ou valeur.***